

Marco Wagener

# Prix de l'énergie et impôts indirects



*Dialogue  
social*

N° 1/2009



*Marco Wagener est conseiller économique à la Chambre des salariés. Il est détenteur d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université Louis Pasteur à Strasbourg. Il est également président de la Commission de surveillance du LCGB et membre effectif du Conseil économique et social du Luxembourg.*

*«Dialogue social»*

*Editeur: Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschafts-Bond (LCGB)*

*responsable pour la publication: Christian Welter*

*11, rue du Commerce – L-1351 Luxembourg*

*B.P. 1208 – L-1012 Luxembourg*

*Téléphone: 49 94 24-1*

*E-mail: [info@lcgb.lu](mailto:info@lcgb.lu)*

*Site Web: [www.lcgb.lu](http://www.lcgb.lu)*

*IBAN: LU40 0019 1000 0707 5000*

# En maîtrisant les prix, nous maîtriserons l'énergie.



Vous tenez entre vos mains la toute dernière édition de la publication spécialisée et thématique du LCGB qui s'appelle le «Dialogue social».

Le thème de notre publication traite du prix de l'énergie au Luxembourg. L'économiste Marco Wagener s'est chargé de faire une recherche sur la composition des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité pour rendre plus transparente la composition des prix finals. Ces travaux ont été faits

en juillet / août 2008, donc à une période où le prix du pétrole environnait encore les 150 \$ le baril et entraînait dans sa foulée les prix des autres produits, à savoir le gaz et l'électricité.

En raison notamment du ralentissement économique mondial, les prix ont fortement baissé entre-temps, ce qui ne change cependant pas grand-chose à la structure des prix finals. En outre, les experts sont d'accord pour affirmer qu'en dépit de l'actuelle baisse, les prix augmenteront à nouveau dans les années à venir.

La guerre du prix du gaz entre l'Ukraine et la Russie avec tous les problèmes d'approvisionnement des pays clients qui en découlent, le franchissement de la barre symbolique des 100 dollars US par baril de pétrole et finalement les restructurations dans le secteur de l'électricité au Luxembourg ont mis en évidence la dimension politique de la question énergétique.

Oui, l'énergie est devenue chère, très chère même pour les citoyens qui n'ont d'autres moyens que d'économiser, ce qui implique l'acquisition de produits ou d'installations ayant également un coût non négligeable.

Jamais nous n'avons été confrontés à un tel défi en matière d'approvisionnement énergétique et ... de développement durable. Mais le tout était prévisible. Faut-il rappeler cette banalité que les ressources fossiles sont limitées? Faut-il rappeler les statistiques des dernières années montrant l'explosion des consommations dans les pays industrialisés et nouvellement dans les pays en voie de développement rapide? Alors que la ressource est rare, la demande croissante engendre une augmentation du prix. Suffit-il de comprimer cette demande en finançant le développement de ressources alternatives? J'en doute fort! A ceci s'ajoute une autre évidence: les ressources énergétiques fossiles de la planète ne peuvent être généralisées à tous les peuples de la planète faute d'abondance mais également compte tenu des effets d'une telle généralisation sur notre écosystème.

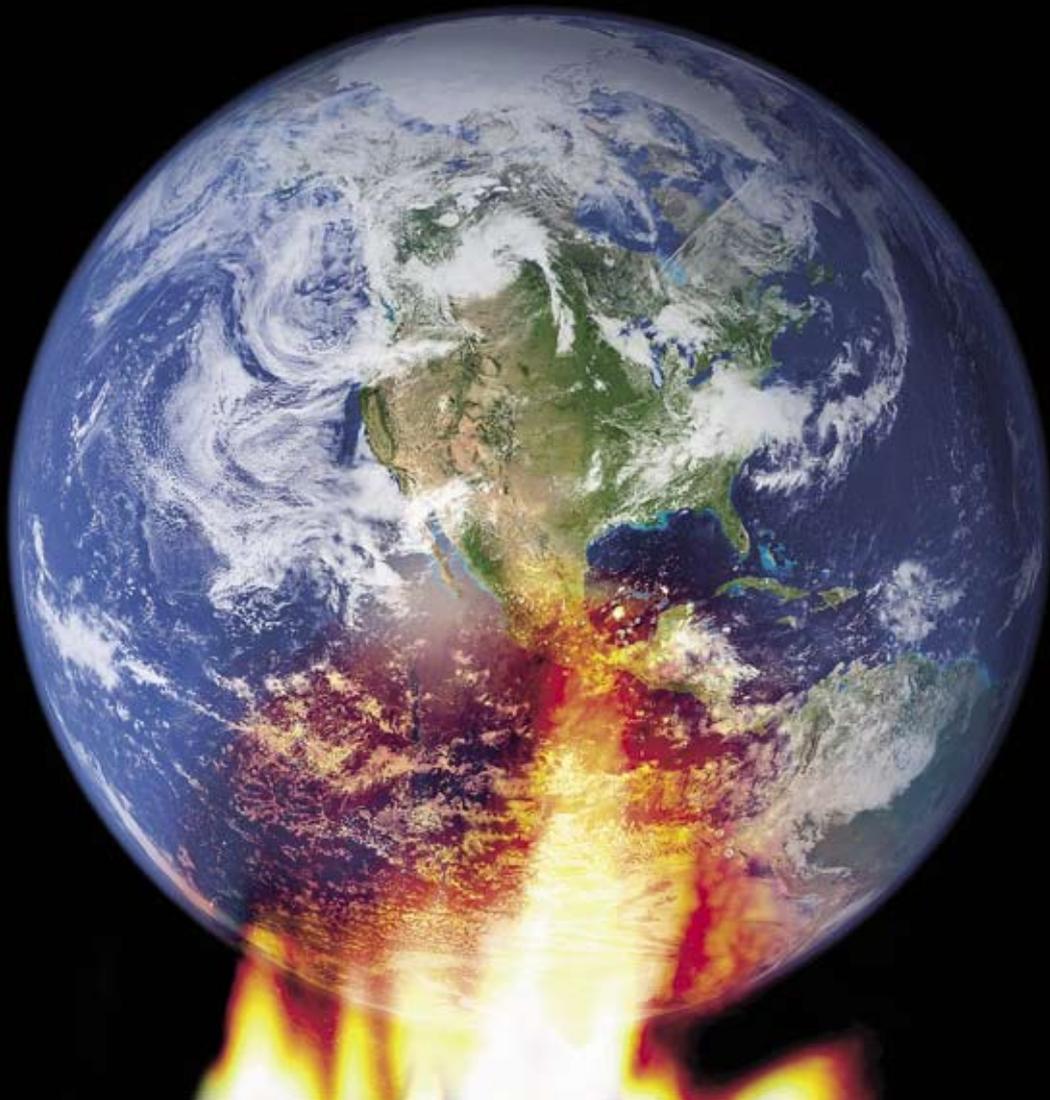
Il faut donc que nous changions beaucoup de choses. Notre avenir énergétique n'est pas uniquement entre les mains de la géopolitique et de l'économie. La science et la technologie peuvent changer beaucoup de choses. Des ruptures scientifiques et techniques ont changé dans le passé radicalement les modes de production et d'utilisation de l'énergie. Mais il ne suffit pas d'attendre ces ruptures et d'ailleurs personne ne saura prédire quand et comment cela se produira.

Même au Luxembourg, il ne suffit pas d'attendre le changement. Il faut que nous y contribuions dès maintenant. Une politique visant à conserver un prix énergétique à un niveau élevé afin de forcer l'économie à rechercher des solutions à meilleur marché n'est pas la bonne voie. D'autant plus que le prix de l'énergie est un prix très spéculatif qui ne guide en aucune façon l'économie.

Qui parle de développement durable doit avoir à l'esprit que nos enfants et nos petits-enfants ne doivent pas supporter les effets néfastes de notre train de vie, de notre non-activité politique. Il faut des décisions politiques claires et transparentes allant dans la direction de la durabilité. Il nous faut des choix non équivoques sur l'énergie nucléaire, sur les énergies renouvelables, sur les ressources fossiles et sur les efforts qu'il faut faire pour une plus grande efficacité énergétique.

Et finalement, il nous faut maîtriser les prix de l'énergie qui très souvent, trop souvent, sont le fruit d'une spéculation à outrance. Interdire cette spéculation est un des défis primordiaux pour sortir du piège de l'énergie.

**Robert WEBER**  
*Président national du LCGB*



# Prix de l'énergie et impôts indirects

L'objet de cette analyse sommaire est de trouver comment les consommateurs peuvent être partiellement soulagés par une réduction des taxes grevant les produits énergétiques dont les dépenses de consommation font partie des dépenses contraintes d'un ménage.

Dans ce dessein, il faut connaître la structure du prix des produits, mais aussi les recettes totales au budget de l'Etat que représentent les taxes.

## Remarque préliminaire

Les prix de l'énergie sur lesquels est basée cette analyse sont ceux du 23 juillet 2008. Après cette date, les prix pétroliers ont baissé, notamment en raison d'un fléchissement de la demande causé par le ralentissement de l'activité économique mondiale et de la crise financière. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à une baisse continue et durable des prix de l'énergie. Même si des réductions temporaires des prix ne sont pas à exclure, des économistes de renom estiment qu'une analyse réaliste de ce qui s'est passé sur les marchés ces dernières années indique que nous nous dirigeons vers une ère du pétrole de plus en plus rare et de plus en plus cher<sup>1</sup>.

Il est vrai que ces derniers mois, les prix du pétrole ont connu une décrue notable. Les raisons des hausses exorbitantes au cours de l'été ainsi que des baisses subséquentes ne sont pas connues en détail. Sans doute, des comportements spéculatifs ont joué un rôle, mais un recul de la demande en raison d'un ralentissement de la conjoncture est aussi une cause de la baisse des prix.

Il convient en outre de noter que la baisse du prix du pétrole, du fait qu'il est facturé en dollars, n'est pas tellement prononcée si l'on calcule en euros, en raison de la dépréciation récente du taux de change EUR-USD. Evidemment, l'euro fort de ces dernières années nous a aussi protégés contre une hausse encore beaucoup plus radicale du prix du pétrole<sup>2</sup>.

En revanche, les prix du gaz, en raison du décalage dans le temps de l'adaptation des prix à ceux des produits pétroliers, sont toujours en hausse.

Etant donné que l'approvisionnement en énergie est un service d'intérêt général, l'Etat doit veiller à ce que cette fourniture se fasse à un prix raisonnable et intervenir si les mécanismes du marché ne permettent plus d'atteindre ce but.

Pour réaliser cet objectif, le LCGB se prononce en faveur d'une réduction des taxes et accises grevant les prix de l'énergie *utilisée à des fins de chauffage*. En effet, une réduction des prix des carburants utilisés dans le *transport routier* aurait des résultats contreproductifs en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Alléger les taxes sur les produits de chauffage profiterait par contre à tous les ménages résidant au Luxembourg, indépendamment de leur statut socioprofessionnel ou familial.

<sup>1</sup> Krugman, Paul: *The Oil Nonbubble*, The New York Times, 12 mai 2008; Cohen, Daniel: *Pétrole: l'heure du doute*, Le Monde, 28 août 2008

<sup>2</sup> Pendant les 6 dernières années (jusqu'en été 2008), le prix du pétrole en dollars a plus que quadruplé alors que le prix du baril en euros a «seulement» été multiplié par 2,5.

# 1. Les produits pétroliers

## 1.1. Structure des prix des produits pétroliers (au 23 juillet 2008)

Le prix des produits pétroliers se compose du prix de base, des accises et de la TVA. Les accises elles-mêmes contiennent une partie de droits d'accises communs de la Belgique et du Luxembourg (UEBL), une partie de droits d'accises autonomes du Luxembourg, une contribution sociale au profit du Fonds pour l'emploi, ainsi qu'une contribution «changement climatique».

Il est à noter que les accises sont très faibles sur le gasoil chauffage (1 cent par litre), ce qui fait que son prix final est largement inférieur à ceux de l'essence et du diesel, en dépit d'un prix de base qui se situe aux alentours de ceux des autres produits pétroliers.

### 1.1.1. Essence sans plomb (faible teneur en soufre):

- ☞ Prix à la pompe: 1,330 €
- ☞ Accises: 46,21 cents (5,85 cents autonomes, 13,82 cents contribution sociale, 2 cents changement climatique, 24,54 cents commun)
- ☞ TVA: 15%: 17,3 cents

### 1.1.2. Diesel (faible teneur en soufre)

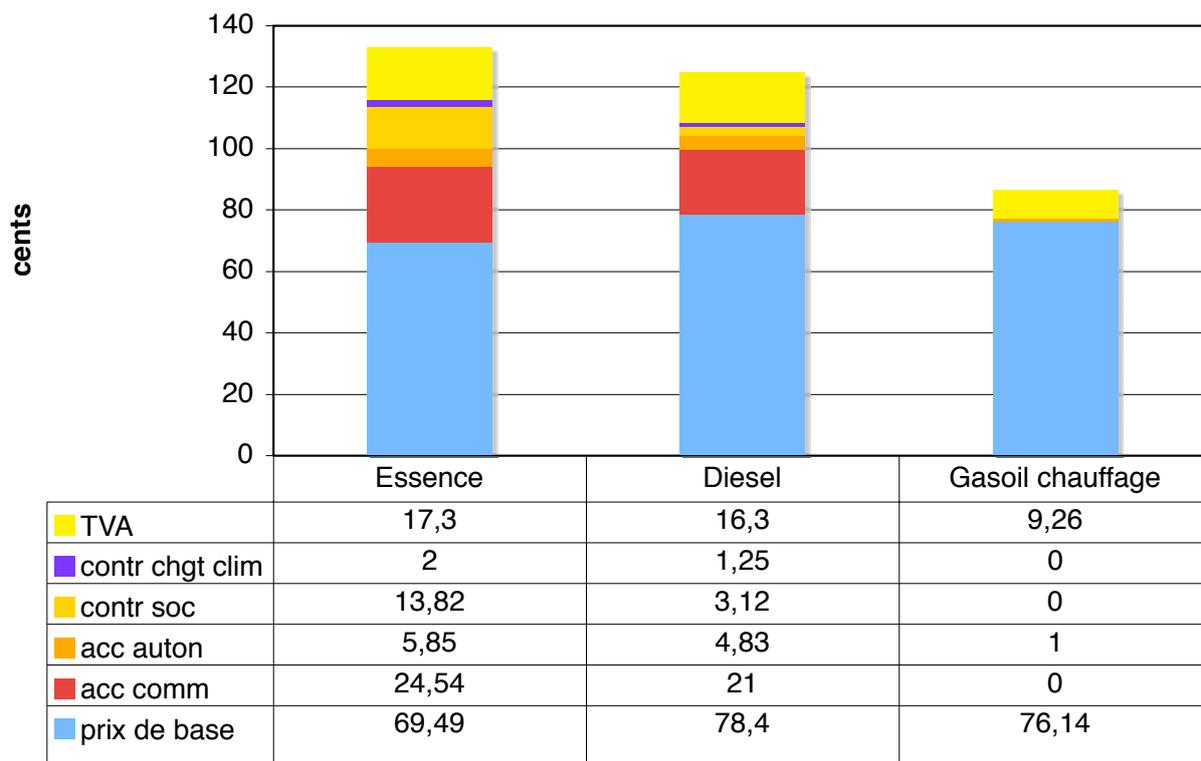
- ☞ Prix à la pompe: 1,249 €
- ☞ Accises: 30,20 cents (4,83 cents autonomes, 3,12 cents contribution sociale, 1,25 cent changement climatique, 21 cents commun)
- ☞ TVA: 15%: 16,3 cents

### 1.1.3. Gasoil chauffage

- ☞ Prix (qté de 1.500 litres): 86,40 cents
- ☞ Accises: 1 cent
- ☞ TVA: 12%: 9,26 cents



## Structure des prix des produits pétroliers



Sources: Groupement pétrolier luxembourgeois, Memorial A-N° 244, 2006  
Tous les chiffres sont en cents par litre

## 1.2. Impact sur les finances publiques

Pour connaître les retombées fiscales des différentes taxes pour le compte des recettes de l'Etat, il faudrait avoir des données précises tant sur le niveau du taux de la taxe que sur la quantité consommée.

Malheureusement, le rapport d'activité de l'Administration de l'enregistrement et des domaines ne donne pas de renseignements détaillés sur les recettes TVA ventilées par produit, ce qui fait que les accises comprennent aussi bien le produit provenant de la vente des carburants pour le transport routier que celui provenant de la vente du gasoil chauffage. Toutefois, les accises du gasoil chauffage ne représentent qu'une partie infime des accises autonomes sur les huiles minérales (environ 3 millions d'euros).

D'après le rapport d'activité du ministère des Finances, les recettes globales ont été les suivantes:

<b>Huiles minérales:</b>	
Accises communes	562.995.000 EUR
Accises autonomes	136.646.000 EUR
Contribution sociale	145.893.000 EUR
Contribution de changement climatique	36.439.000 EUR

Source: Rapport d'activité 2007 du ministère des Finances, p. 251

## 2. Le gasoil chauffage

Pour avoir une idée des recettes fiscales provenant de la vente des produits pétroliers, l'on peut cependant calculer le montant «mécaniquement» dû par année, en multipliant la quantité consommée par année par le prix moyen de cette année et le taux de TVA applicable. Nous avons fait ceci pour le gasoil chauffage. Le Statec<sup>3</sup> donne la consommation en tonnes. Pour convertir les tonnes en litres de gasoil, l'on doit les multiplier par 1.000 et diviser le produit par le facteur de conversion tenant compte de la densité. Ce facteur est de 0,845<sup>4</sup>. Ainsi, une tonne de gasoil chauffage équivaut à 1.183 litres du même produit. Le Statec donne la quantité totale de gasoil vendue au Luxembourg. D'après les informations de la Direction de l'Énergie du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, la part consommée par le secteur résidentiel (ménages) représente environ 85% de la consommation totale. Dans ce qui suit, nous avons uniquement retenu la consommation des ménages.

Les données de l'année 2008 ne sont pas encore disponibles. Donc nous supposons que la consommation se maintient au même niveau qu'en 2007. On remarquera au passage une diminution de la consommation à partir de 2004, ce qui est dû aux conditions météorologiques plus clémentes des années 2005 et 2006 et à un comportement du consommateur plus prudent en raison de la hausse des prix. En effet, on n'observe pas un phénomène de substitution accentué du gasoil chauffage par le gaz.

On peut retenir immédiatement qu'une diminution de la consommation accompagnée d'une augmentation des prix a conduit à un renflouement des caisses de l'État sous forme de recettes de TVA supplémentaires.

C'est en effet la TVA, qui est un pourcentage prélevé sur la valeur de la consommation, qui augmente, tandis que les accises, qui sont un montant fixe par litre, baissent si la quantité consommée diminue.

En matière de TVA, en appliquant les règles de calcul décrites ci-dessus, l'on obtient les résultats suivants:

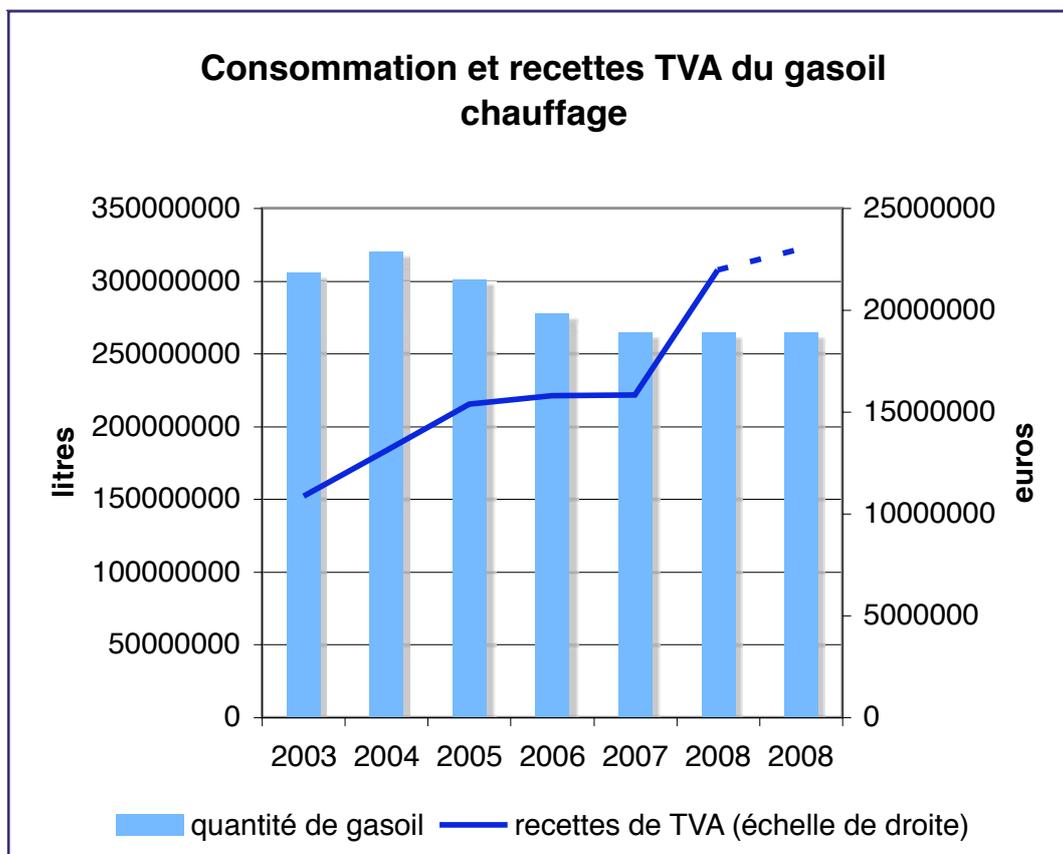
	<b>Quantité de gasoil chauffage (en litres)</b>	<b>Prix moyen annuel HTVA du litre</b>	<b>Recettes de TVA (en euros)</b>
2003	305.465.858	0,2960	10.850.147
2004	320.579.763	0,3403	13.091.195
2005	301.026.746	0,4259	15.384.875
2006	277.965.089	0,4737	15.800.648
2007	264.372.130	0,4987	15.821.086
2008	264.372.130	0,6920	21.953.462
2008	264.372.130	0,7251	23.003.548

Pour l'année 2008, nous avons pris 2 hypothèses. D'abord, en ne prenant que la moyenne des prix jusqu'en juillet 2008, l'on obtient des recettes de 22 millions d'euros. En supposant par contre que les prix restent au niveau du 23 juillet 2008, à savoir 0,7714 euro hors TVA, l'on obtiendrait 23 millions de recettes de TVA, donc 7,2 millions de plus que pour l'année 2007, et ceci pour la même quantité consommée!

<sup>3</sup> Annuaire statistique du Luxembourg, tableau C.3518, page 179

<sup>4</sup> Source: Direction de l'Énergie du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Quant aux accises, ceux-ci s'élèvent à 1 cent par litre, donc à 2.643.721 euros. Les recettes supplémentaires de TVA permettraient déjà amplement de rembourser aux ménages les accises prélevées sur le gasoil chauffage.



Remarque: la ligne pointillée représente l'hypothèse d'un maintien des prix au niveau du 23 juillet 2008 pour le reste de l'année 2008.

### 3. Le gaz naturel

#### 3.1. Formation du prix du gaz naturel<sup>5</sup>

Le prix de vente du gaz naturel est formé par le prix d'achat de l'énergie augmenté des coûts d'exploitation et financiers de la société de distribution, y compris une marge bénéficiaire.

Le prix d'achat de l'énergie auprès du fournisseur en amont se compose lui-même d'un élément énergie ainsi que d'un élément transport, dont le tarif est réglementé par l'Etat sous le contrôle de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR).

Le prix d'achat du gaz naturel du fournisseur en amont découle des contrats d'approvisionnement que ce fournisseur a signé avec les grands gaziers européens. Ce prix se compose d'un élément fixe qui couvre les frais fixes liés au transport et au stockage du gaz naturel et d'un élément variable qui représente le coût du gaz naturel même.

<sup>5</sup> Source: [www.luxgaz.lu](http://www.luxgaz.lu)



Ce dernier élément est indexé sur le prix des produits pétroliers à travers des formules fixées dans les contrats d'approvisionnement à long terme. Cette indexation se fait sur base de la moyenne des prix des produits de référence (gasoil et fuel) des derniers 6 à 9 mois, ce qui permet de «lisser» les variations de prix et d'éviter les grandes variations de prix constatées pour d'autres combustibles. Ce mécanisme explique également le décalage à observer entre les variations des prix des produits pétroliers et du gaz naturel, que ce soit vers le haut ou vers le bas.

Cette indexation du prix du gaz naturel sur celui des produits pétroliers a comme effet, d'une part, d'assurer la compétitivité du gaz naturel vis-à-vis des produits énergétiques de substitution et, d'autre part, d'éviter que le nombre limité de pays producteurs de gaz naturel ne fixent les prix d'approvisionnement de façon arbitraire.

D'ailleurs, ni les sociétés de distribution ni leurs fournisseurs directs n'ont une influence sur ce mécanisme d'indexation de prix du gaz naturel sur les produits pétroliers, étant donné que ce mécanisme a été établi à l'époque entre les pays producteurs et les grands gaziers européens.

### 3.2. *Structure du prix du gaz naturel*<sup>6</sup>

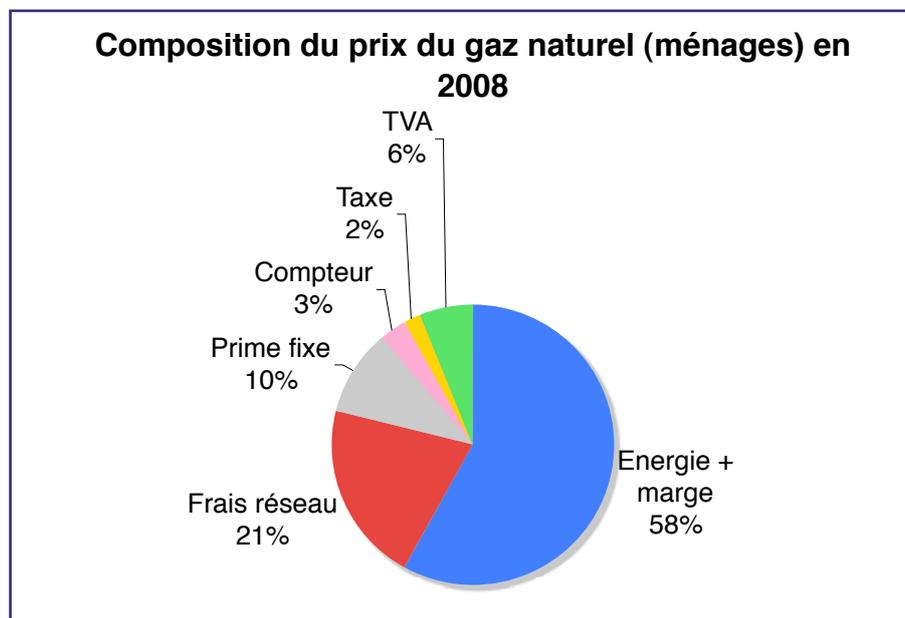
Les prix sont ceux qui s'appliquent à un ménage moyen qui consomme 2.250 m<sup>3</sup> de gaz naturel par an, au tarif TC1 (chauffage) avec une puissance installée de 30 kW, compteur G4.

- ☞ Le prix du gaz naturel qu'un ménage doit payer se compose du prix final du gaz par m<sup>3</sup> qui comprend également les frais de réseau. Actuellement, la moyenne pour 2008 de ce prix se situe à 0,45 €.
- ☞ A cela s'ajoute une prime fixe de 1,85 € par mois par tranche de 5 kW, ce qui fait  $6 \times 1,85 \times 12 = 133$  €.
- ☞ Le prix du compteur par jour est de 0,1045 €, donc 38,24 € par an ( $366 \times 0,1045$ ).
- ☞ La taxe sur le gaz est de 0,01187 € par m<sup>3</sup>, donc 26,70 € ( $2.250 \times 0,01187$ ).
- ☞ Finalement, sur le prix global de ces éléments est calculée la TVA au taux de 6 %.

<sup>6</sup> [www.leoenergy.lu](http://www.leoenergy.lu)

Notre ménage doit donc payer une facture annuelle de gaz de  $(2.250 \cdot 0,45 + 133 + 38,24 + 26,70) \cdot 1,06 = 1.283,07 \text{ €}$ .

Si nous calculons le prix par m<sup>3</sup> en incluant tous les éléments, la structure du prix du gaz naturel est la suivante:



### 3.3. Evolution du prix du gaz et recettes TVA en résultant

Comme pour le gasoil chauffage, l'on peut calculer le montant théoriquement dû par année en multipliant la quantité consommée par année par le prix moyen de cette année et le taux de TVA applicable. Pour le gaz naturel, le Statec<sup>7</sup> donne la consommation en Terajoules (TJ). Pour convertir les TJ en m<sup>3</sup> de gaz naturel, l'on doit les multiplier par un facteur de conversion. Un Gigajoule (= 1.000 TJ) équivaut à 23,9 m<sup>3</sup> de gaz naturel. Donc un TJ équivaut à 23.900 m<sup>3</sup> de gaz naturel.

Les données de l'année 2008 ne sont pas encore disponibles. Donc nous supposons que la consommation se maintient au même niveau qu'en 2007. La consommation a régulièrement augmenté jusqu'en 2006, mais elle a diminué en 2007.

Quant aux recettes de TVA, il y aurait une petite réduction en 2007, en raison de la baisse de la quantité, mais aussi à cause d'une baisse légère du prix du gaz. Par après, les recettes de TVA devraient reprendre leur mouvement ascendant, notamment en raison de l'augmentation du prix du gaz naturel.

C'est en effet la TVA, qui est un pourcentage prélevé sur la valeur de la consommation qui augmente, tandis que les accises, qui sont un montant fixe par m<sup>3</sup> (en fait par kWh), évoluent toujours dans la même direction que la quantité consommée.

La taxe sur le gaz représente 1,187 cent/m<sup>3</sup>, ce qui devrait procurer des recettes de 4.857.959 euros pour l'année 2007. Le rapport du ministère des Finances donne cependant des recettes qui s'élèvent uniquement à 3.381.000 euros.

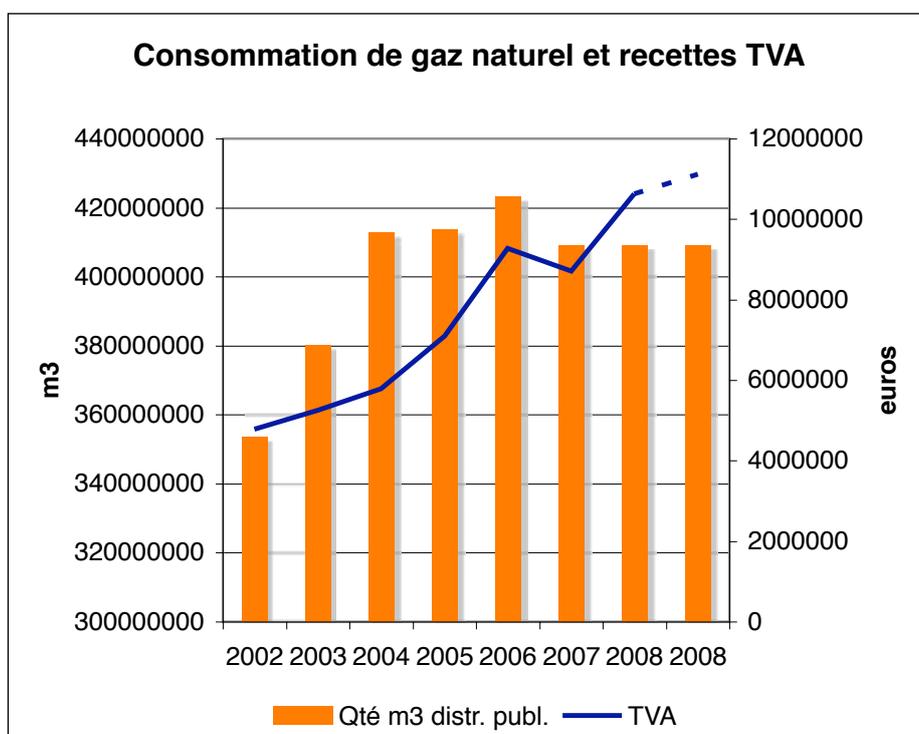
<sup>7</sup> Annuaire statistique du Luxembourg, tableau C.3513, page 177

En matière de TVA, en appliquant les règles de calcul décrites ci-dessus, l'on obtiendrait les résultats suivants:

	Quantité de gaz naturel consommée par les ménages (en m <sup>3</sup> )	Prix moyen annuel HTVA du m <sup>3</sup>	Recettes de TVA (en euros)
2002	353.863.400	0,225	4.777.156
2003	380.296.800	0,23	5.248.096
2004	412.776.900	0,2338	5.790.434
2005	413.948.000	0,2858	7.098.380
2006	423.388.500	0,365	9.272.208
2007	409.263.600	0,355	8.717.315
2008	409.263.600	0,4329	10.630.213
2008	409.263.600	0,4525	11.111.507

Sources: Statec, Sudgaz S.A. Les quantités sont celles fournies par les distributeurs publics, ce qui exclut l'approvisionnement de l'industrie.

Pour l'année 2008, nous avons pris 2 hypothèses. D'abord, en ne prenant que la moyenne des prix jusqu'en juillet 2008, l'on obtient des recettes de 10,6 millions d'euros. En supposant par contre que les prix restent au niveau du 23 juillet 2008, à savoir 0,48 euro hors TVA, l'on obtiendrait 11,1 millions de recettes de TVA.



Remarque: la ligne pointillée représente l'hypothèse d'un maintien des prix au niveau du 23 juillet 2008 pour le reste de l'année 2008.

## 4. L'électricité

Le prix final à payer par le consommateur comprend le prix de l'énergie, les frais d'utilisation du réseau, la marge du distributeur et les taxes.

On peut distinguer trois taxes : la taxe pour le Fonds de compensation, la taxe électricité et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).



La taxe électricité est perçue par tous les distributeurs pour le compte de l'Etat, le montant en étant fixé annuellement par la loi budgétaire. Selon nos calculs, la quantité d'électricité consommée par les ménages en 2007 apporterait 1.086.560 euros au budget de l'Etat. Le rapport du ministère des Finances fait état de recettes qui s'élèvent à 2.753.000 euros. La différence provient probablement du fait que le montant plus élevé comprend également la taxe payée par les gros consommateurs (industrie).

La contribution pour le Fonds de compensation est une contribution qui sert à encourager la production d'énergie électrique nationale sur base de sources

d'énergie renouvelables ou de la cogénération. En fait, le montant de la taxe sert à «compenser» les surcoûts liés à cette production par rapport à une production classique (charbon, gaz ou nucléaire).

La contribution pour le Fonds de compensation est fixée annuellement par l'Institut luxembourgeois de régulation. Depuis l'année 2006, une différence est faite entre les consommateurs dont la consommation ne dépasse pas 25.000 kWh par an et les autres. Pour ces gros consommateurs, la contribution est plus faible. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la taxe sur l'électricité et celle de la contribution pour le Fonds de compensation.



## Evolutions de la contribution pour le Fonds de compensation et de la taxe sur la consommation de l'électricité

	Contribution Fonds de compensation	Taxe «électricité»
2001	0,273 cent/kWh	0,236 cent/kWh
2002	0,47 cent/kWh	0,236 cent/kWh
2003	0,44 cent/kWh	0,236 cent/kWh
2004	0,49 cent/kWh	0,236 cent/kWh
2005	0,94 cent/kWh	0,236 cent/kWh
2006	1,12 cent/kWh	0,10 cent/kWh
2007	0,70 cent/kWh	0,10 cent/kWh
2008	0,88 cent/kWh	0,10 cent/kWh

*Sources: ILR, Budget de l'Etat*

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est appliquée sur le montant total de la facture et s'élève actuellement à 6%.

	Quantité d'énergie électrique consommée par les ménages (en MWh)*	Prix moyen annuel HTVA du kWh	Recettes de TVA (en euros)
2002	907.840	0,1131	6.160.602
2003	977.760	0,1118	6.558.814
2004	1.027.000	0,1223	7.536.126
2005	1.002.000	0,1378	8.284.536
2006	1.075.000	0,145	9.352.500
2007	1.086.560	0,1423	9.277.049
2008	1.086.560	0,1418	9.244.452

*N.B.: Le prix comprend tous les tarifs et taxes, à l'exception de la prime mensuelle et de la TVA*

\* En raison de la libéralisation du marché de l'électricité, il n'est pas facile de trouver des données historiques comparables. Toutefois, d'après l'ILR, la consommation des ménages représente environ 16% de la consommation totale du pays. Pour les années où les données relatives aux ménages manquent, nous avons simplement appliqué les 16% à la consommation totale

## Composition du prix de l'électricité<sup>8</sup>

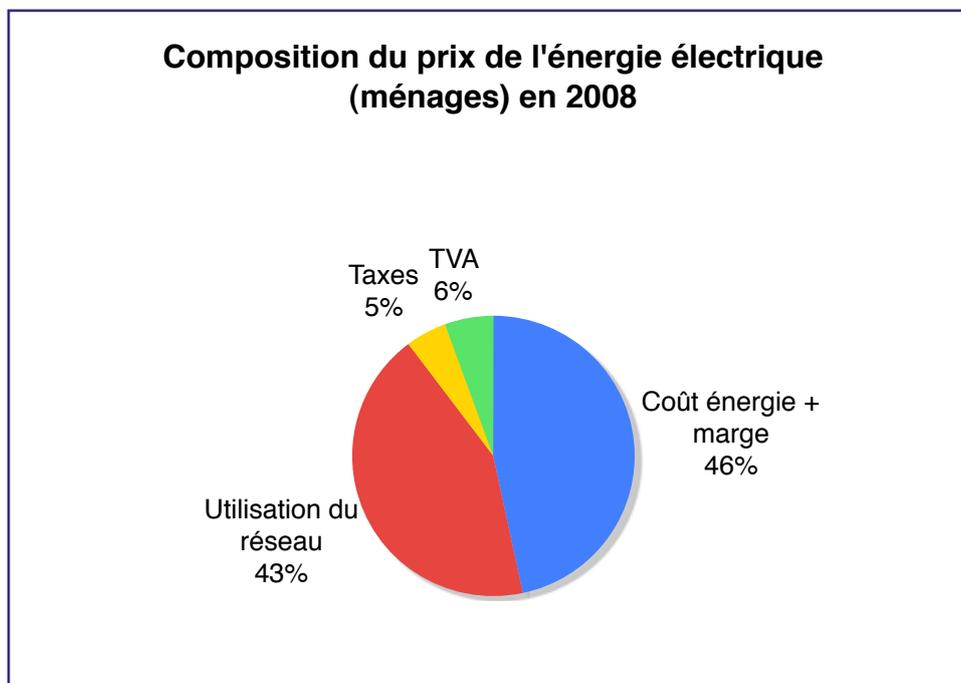
- ☞ Prix de l'électricité: 0,132 €/kWh (ce prix comprend les tarifs d'utilisation du réseau)
- ☞ Prime mensuelle: 6 €/mois ou 72 €/an, ce qui fait pour un ménage de 4.000 kWh 0,018 €/kWh
- ☞ Taxe électricité: 0,001 €/kWh
- ☞ Fonds de compensation: 0,0088 €/kWh
- ☞ TVA 6%: 0,0096 €

Il est très difficile, voire impossible de trouver la ventilation exacte de toutes les composantes du prix d'un kWh d'énergie électrique. L'ILR fournit cependant le tableau ci-dessous pour l'année 2007 (la dernière colonne, concernant le réseau basse tension, s'applique aux ménages):

Cost in EUR / MWh	Ig (65kV)	Ib (20kV)	Dc (400V)
Network charges (excl. levies)	7,68	28,96	73,76
Levies included in network charges	0,75	2,7	7,00
Energy costs and supply margin	NA	100,14	80,54
Taxes (incl VAT 6%)	NA	8,44	10,74
Total (including all taxes)	NA	140,24	172,03

Source: ILR Rapport annuel 2007, p. 19

Ceci nous donnerait la ventilation suivante du prix d'un kWh d'énergie électrique:



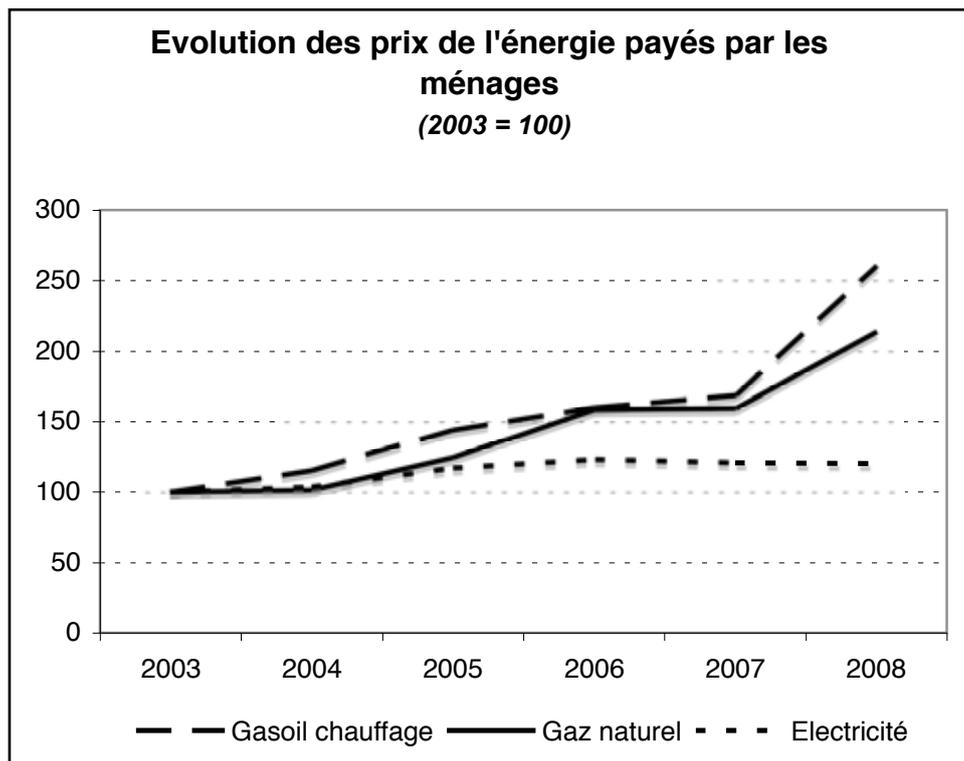
<sup>8</sup> Cegedel luxstrom monotarif

## 5. Récapitulatif

Voici un graphique récapitulatif retraçant l'évolution des prix de l'énergie à payer par les ménages. L'énergie dont le prix a augmenté le plus rapidement est le gasoil chauffage. Sur une période de 5 ans, le prix gasoil chauffage a connu une croissance de 161 %.

Sur cette période, le prix du gaz naturel a également plus que doublé; il a augmenté de 114 %.

L'électricité facturée aux ménages a connu l'augmentation de prix la plus faible, à savoir une croissance de 20 %.



*N.B.: Prix unitaires HTVA de l'énergie au 23 juillet 2008, moyennes annuelles pour les années 2003-2007*



## 6. Conclusion

Les propositions visant une réduction des impôts indirects grevant l'énergie consommée par les ménages sont limitées à l'énergie nécessaire au chauffage. La consommation de gasoil routier et d'essence n'est pas visée.

Pour le transport de personnes, il existe en effet un choix, qui est représenté par les transports collectifs. Afin de ne pas mettre en cause le développement futur de ces transports collectifs et de ne pas compromettre les engagements du Luxembourg en matière de lutte contre le changement climatique, nous concentrons nos réflexions exclusivement sur une baisse des taxes grevant l'énergie domestique.

En effet, pour l'énergie consommée à des moyens de chauffage, il n'existe pas de produit de substitution. Il est vrai que les propriétaires d'immeubles peuvent consacrer des efforts à une meilleure isolation de ceux-ci ou à l'installation de cellules photovoltaïques, mais de tels travaux coûtent beaucoup d'argent avant leur rentabilisation.

Nos travaux soulèvent également des questions relatives à la justification des pratiques en matière de taxation.

Ainsi, pourquoi existe-t-il et des droits d'accises et une TVA sur les produits énergétiques? La réponse est probablement que les accises (qui sont un impôt très ancien) existaient avant l'introduction de la TVA et ont tout simplement continué d'exister, étant donné qu'ils peuvent facilement être prélevés par l'Etat. De plus, les accises remplissent aujourd'hui souvent un rôle dans la taxation des biens nocifs à la santé ou à l'environnement. Ainsi, des accises sur les produits tabagiques, sur l'alcool et sur l'essence peuvent aider à changer le comportement des consommateurs. Ils sont prélevés sur la quantité consommée tandis que la TVA est calculée sur la valeur de la consommation. Il convient de noter en outre que la TVA s'applique également aux accises. La TVA est donc un impôt se greffant sur l'impôt.

Par ailleurs, pourquoi certaines formes d'énergie sont-elles taxées plus lourdement que d'autres? Ainsi, le taux de TVA est de 12% sur le gasoil chauffage et uniquement de 6% sur le gaz et l'électricité. Quelle est la justification d'un tel traitement différencié?



## Tableau des recettes en matière d'impôts indirects sur les 3 produits consommés par les ménages à des fins de chauffage (2007)

	<b>TVA</b>	<b>Accises</b>	<b>Taxe</b>
<b>Gasoil chauffage</b>	15,8 millions €	3 millions €	
<b>Gaz naturel</b>	8,7 millions €		3,4 millions €
<b>Electricité</b>	9,3 millions €		1,1 million €

Au total, les recettes du budget de l'Etat en 2007 en matière d'impôts indirects sur les produits énergétiques consommés par les ménages peuvent être évalués à environ 41 millions d'euros. La seule augmentation des prix jusqu'à la mi-juillet aurait, d'après nos calculs, procuré des recettes supplémentaires en matière de TVA de 8 millions d'euros (dans l'hypothèse d'un maintien des prix de l'énergie).

Une réduction à 3 % des taux de TVA sur l'énergie consommée par les ménages à des fins de chauffage (gasoil, gaz naturel, électricité) coûterait à l'Etat la somme de 21 millions €. A titre de comparaison, le déchet fiscal entraîné par l'adaptation de 9 % du tarif d'imposition à l'inflation s'élève à 342 millions d'euros pour 2009.



